

Forum Transport à Haut Niveau de Service

Atelier AFCDUD-URBA 2000 du 17 janvier 2018

Hervé de TRÉGLODÉ, Membre du Conseil Général de l'Environnement a présenté la mission qui a été confiée en 2016 par les ministres concernés par les Véhicules autonomes (VA) . Cette mission constituée de cinq hauts fonctionnaires issues de deux inspections générales a étudié les questions posées par les travaux en cours dans tous les pays industriels sur les VA et les mesures à prendre pour faciliter les recherches et le déploiement.

La mission a pu constater l'augmentation des moyens mis en œuvre au niveau mondial pour la recherche sur les VA, avec une amplification nette en 2012. Les grands constructeurs automobiles annoncent la mise sur le marché de véhicules à l'horizon 2019-2020.

Ceci ne veut pas dire que toutes les questions soient résolues, par exemple :

- Les six niveaux d'autonomie décrits par la SAE, sont une commodité pour savoir de quoi l'on parle, mais il reste des ambiguïtés qui peuvent aboutir à des problèmes juridiques
- Les technologies font de grands progrès mais les coûts encore élevés réservent leur usage à des véhicules haut de gamme.
- Les volumes de données à traiter pourraient être très importants, ce qui peut poser problème.

Les usages ont été examinés par les acteurs, en identifiant les différents types d'usage (par exemple autoroute urbaine avec un fort trafic, de jour). On voit déjà des usages qui ont convaincu certains clients :

- Rio Tinto exploite 150 camions autonomes surveillés à distance pour ses exploitations minières en Australie
- Les navettes autonomes qui circulent sur des voiries piétonnes commencent à faire des démonstrations de plus longue durée et dans des villes de différents continents.

Les grands acteurs du numérique, de la construction automobile et des télécoms concluent des accords pour se répartir les rôles, tandis que les méthodes d'évaluation des avantages socio-économiques deviennent de plus en plus raffinées. La constitution de flottes de véhicules permettrait une augmentation de leur utilisation, mais l'attitude du public par rapport à l'automobile qui a déjà beaucoup évolué dans les vingt dernières années est difficile à prévoir si le contexte change à nouveau. En particulier, si le prix d'usage d'un véhicule individuel baisse, comment se fera l'équilibre économique des transports en commun ?

De nombreuses démonstrations ont été faites en France et les gouvernements de nombreux pays ont une opinion très favorable au développement des VA.

Tout en accompagnant le déploiement de véhicules autonomes, il conviendra d'être très vigilant à l'amélioration de la sécurité routière, qui dépendra de nombreux facteurs: la cohabitation de véhicules peu ou pas autonomes avec des véhicules autonomes, l'existence de plusieurs types de réseaux routiers, des gestionnaires et des équipements différents, l'acceptabilité et le comportement des individus.

La mission, qui a remis son rapport en février 2017 a formulé 8 recommandations :

- Désigner un pilote interministériel du projet « Véhicules autonomes » en France.
- Etablir un document d'orientation générale sur la politique de l'Etat
- Intensifier l'effort de recherche
- Renforcer la lutte contre la cybercriminalité
- Adapter les moyens des forces de sécurité aux enjeux
- Faire évoluer le code de la route pour faciliter le développement des VA sans réduire le niveau de la sécurité routière
- Rendre obligatoire la formation et l'information des conducteurs de VA
- Adapter les infrastructures (notamment autoroutières) et enregistrer les données du VA

Madame Anne-Marie IDRAC a été nommée, en octobre 2017, Haute responsable au véhicule autonome